

gouvernement fédéral adopte, en matière de sciences, un plan de dépenses renouvelable aux cinq ans. Ce plan devrait être publié chaque année.

D. Programme de réseaux de centres d'excellence

Le Comité craint que les fonds affectés actuellement à ce programme ne soient pas suffisants pour assurer à la fois la poursuite des projets valables déjà en cours et l'établissement de nouveaux centres tout aussi importants.

- 6. Le Comité recommande au gouvernement d'examiner l'opportunité d'élargir le Programme des réseaux de centres d'excellence afin de préserver les centres déjà établis et productifs et d'assurer un financement adéquat aux nouveaux centres ayant pour but de faire avancer les intérêts stratégiques du Canada.**

E. Favoriser un plus grand débat public sur les questions scientifiques

Pour que la politique du Canada en matière de sciences soit efficace, il faudrait que le gouvernement fédéral accorde une plus grande importance au travail de plusieurs organismes publics. Aucun intervenant du milieu des sciences et de la technologie n'a à lui seul toutes les solutions aux problèmes d'orientation auxquels est confronté le pays. Cependant, certains grands organismes nationaux méritent d'être pris davantage au sérieux par le gouvernement fédéral. Par exemple, les études du Conseil des sciences du Canada et les rapports du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST) sont perçus par le public en général comme des documents renfermant des observations et des recommandations importantes qui méritent la considération du gouvernement fédéral. Il est difficile d'évaluer le mérite de ces documents puisque le gouvernement n'en fait généralement pas état publiquement.

- 7. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral réagisse publiquement aux rapports du Conseil des sciences du Canada dans les 90 jours suivant leur publication.**
- 8. Le Comité recommande que les rapports du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie soient déposés à la Chambre des communes et renvoyés au comité permanent compétent pour fins d'étude. Les principales conclusions et recommandations des rapports du CCNST devraient être abondamment rendues publiques.**

F. Activités de recherche fondamentale du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses organismes et ministères, est très actif dans le domaine de la recherche fondamentale au Canada. Ces dernières années